

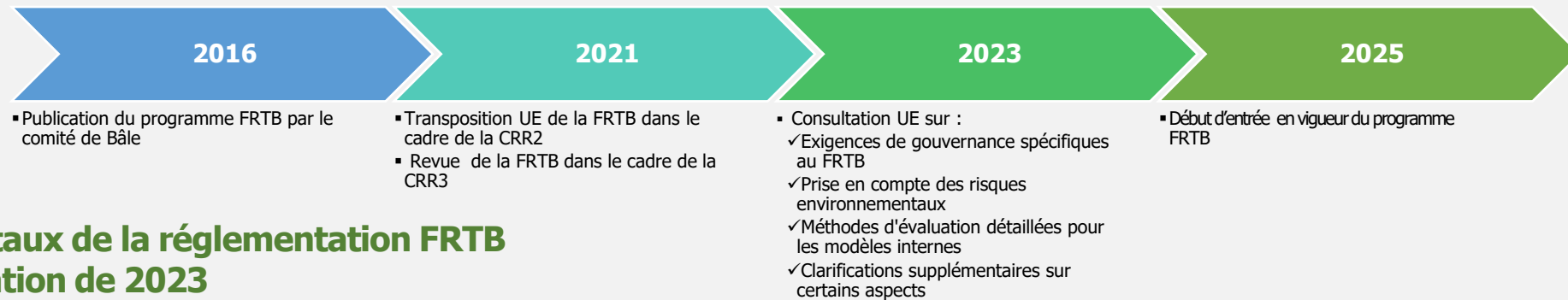
Réglementation FRTB : principaux points de la consultation 2023 de l'Autorité Bancaire Européenne

I. Le cadre général

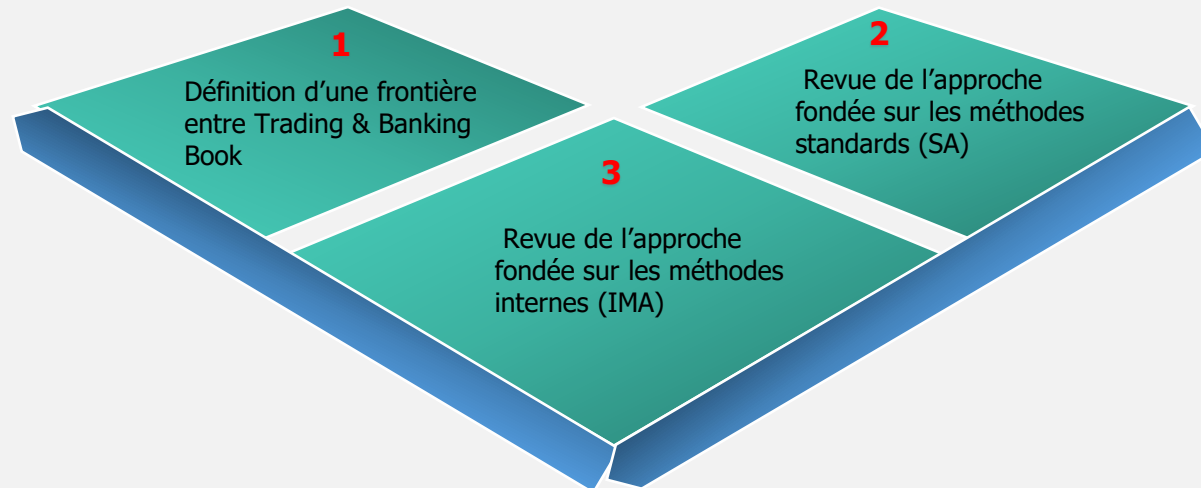
[Veillez cliquer ici pour plus de détails](#)

L'Autorité bancaire européenne (ABE) a récemment lancé une consultation publique sur les normes techniques de réglementation (RTS) pour évaluer les nouveaux modèles internes de risque de marché dans le cadre de l'examen fondamental du portefeuille de négociation (FRTB). Cette consultation présente des nouveautés par rapport aux exigences réglementaires existantes du FRTB (CRR2/CRD5). Voici un résumé de cette réglementation ainsi que des principaux points d'évolution en perspective.

Brève évolution chronologique du programme FRTB



II. Retour sur les points fondamentaux de la réglementation FRTB avant la consultation de 2023



(1) Focus sur la définition d'une frontière entre Trading & Banking Book

Tout instrument ayant une ou plusieurs caractéristiques suivantes :

	Trading Book	Banking Book
	<ul style="list-style-type: none">▶ Possibilité de le revendre à court terme▶ Offrant des bénéfices sur variations de prix à CT▶ Offrant des bénéfices sur arbitrages▶ Gérer par un Trading Desk▶ Générant une position nette courte sur risqué action ou crédit▶ Détenu au titre d'un engagement de prise ferme	<ul style="list-style-type: none">▶ Actions non cotées▶ Produits de titrisation▶ Produits immobiliers▶ Participations à des fonds▶ Produits dérivés détenus pour couvrir toute classe d'actif du Banking Book▶ Tout instrument ne remplissant pas le critère d'éligibilité d'un Trading Book

Réglementation FRTB : principaux points de la consultation 2023 de l'Autorité Bancaire Européenne

(2) Focus sur la revue de l'approche fondée sur les méthodes standards

II. Retour sur les points fondamentaux de la réglementation FRTB avant la consultation de 2023

Méthode Standard

Sensitivity Based Method (SBM) ou Analyse des fonds propres sur base des indicateurs de sensibilité aux risques

Default Risk Charge (DRC) ou Estimation des charge en fonds propres pour risque de défaut

Residual Risk Add-On (RRAO) ou Évaluation de la majoration des fonds propres pour risque résiduel

Sensitivity Based Method (SBM) : l'exigence des fonds propres à partir de cette approche exige une prise en compte de la sensibilité linéaire (Delta et Véga) et non linéaire (Courbure) au risque. Le risque lié au taux d'intérêt global (TIG)

- ✓ Le risque lié aux actions
- ✓ Le risque lié aux matières premières
- ✓ Le risque lié au taux de change
- ✓ Le risque lié aux écarts de crédit (CSR en anglais)
- ✓ CSR non titrisables
- ✓ CSR titrisables portefeuille de négociation corrélé (CTP en anglais)
- ✓ CSR titrisables portefeuille de négociation non corrélé (n-CTP)

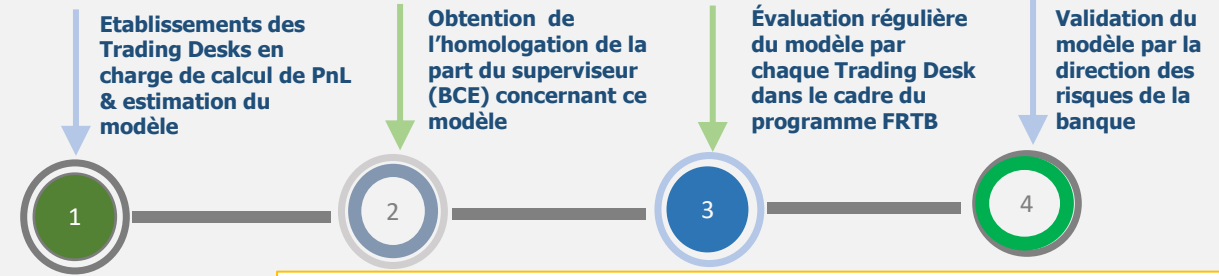
Default Risk Charge (DRC) : l'exigence des fonds propres à partir de cette approche est effectuée en plusieurs steps:

- ✓ Calculer le montant des pertes pour chaque instrument soumis au risque de défaut en fonction du sous-jacent et de la contrepartie
- ✓ Compenser les positions acheteuses/vendeuses sur un même émetteur.
- ✓ Appliquer les coefficients de pondération du risque de défaut pour obtenir l'exigence de fonds propres

Residual Risk Add-On (RRAO) : un risque résiduel est un risque qui subsiste après élimination des autres risques par des contrôles internes ou autres. Ainsi, La majoration pour risque résiduel est la somme arithmétique des montants notionnels bruts des instruments présentant des risques résiduels, multipliée par un coefficient de pondération des risques de 1,0 % pour les instruments adossés à un sous-jacent exotique et par un coefficient de 0,1 % pour les instruments assortis d'autres risques résiduels

(3) Focus sur la revue de l'approche fondée sur les méthodes internes

Summary of IMA validation steps



(i) Nouveau cadre d'estimation de risque

Notons que le programme FRTB impose aux TD de considérer de nombreux facteurs de risque (FR) afin d'estimer PnL. En fonction de ces FR, chaque TD doit les mesurer avec (a) l'Expected Shortfall (ES) ou (b) Non Modellable Risk Factors (NMRF). Le TD effectue Test d'éligibilité des facteurs de risque (RFET) pour savoir s'il faut utiliser l'ES ou le NMRF.

(a) Expected Shortfall : indicateur de risque principale à la place de la Value at Risk car elle prend en considération les pertes extrêmes non évalués par la VaR.

(b) Non Modellable Risk Factors : La méthodologie consiste à estimer l'équivalent d'une ES sur chaque facteur de risque non modélisable avec des méthodologies plus ou moins dégradées et conservatrices. Cette méthodologie est coûteuse car elle autorise peu de diversification entre les facteurs de risque NMRF et aucune avec ceux capitalisés en ES.

$$VaR(X_t, \alpha) = \inf_x \{x \in \mathbb{R} : IP(X_T + x < 0) \leq 1 - \alpha\}$$

$$ES_t = E(X | X \leq VaR(X_t, \alpha))$$

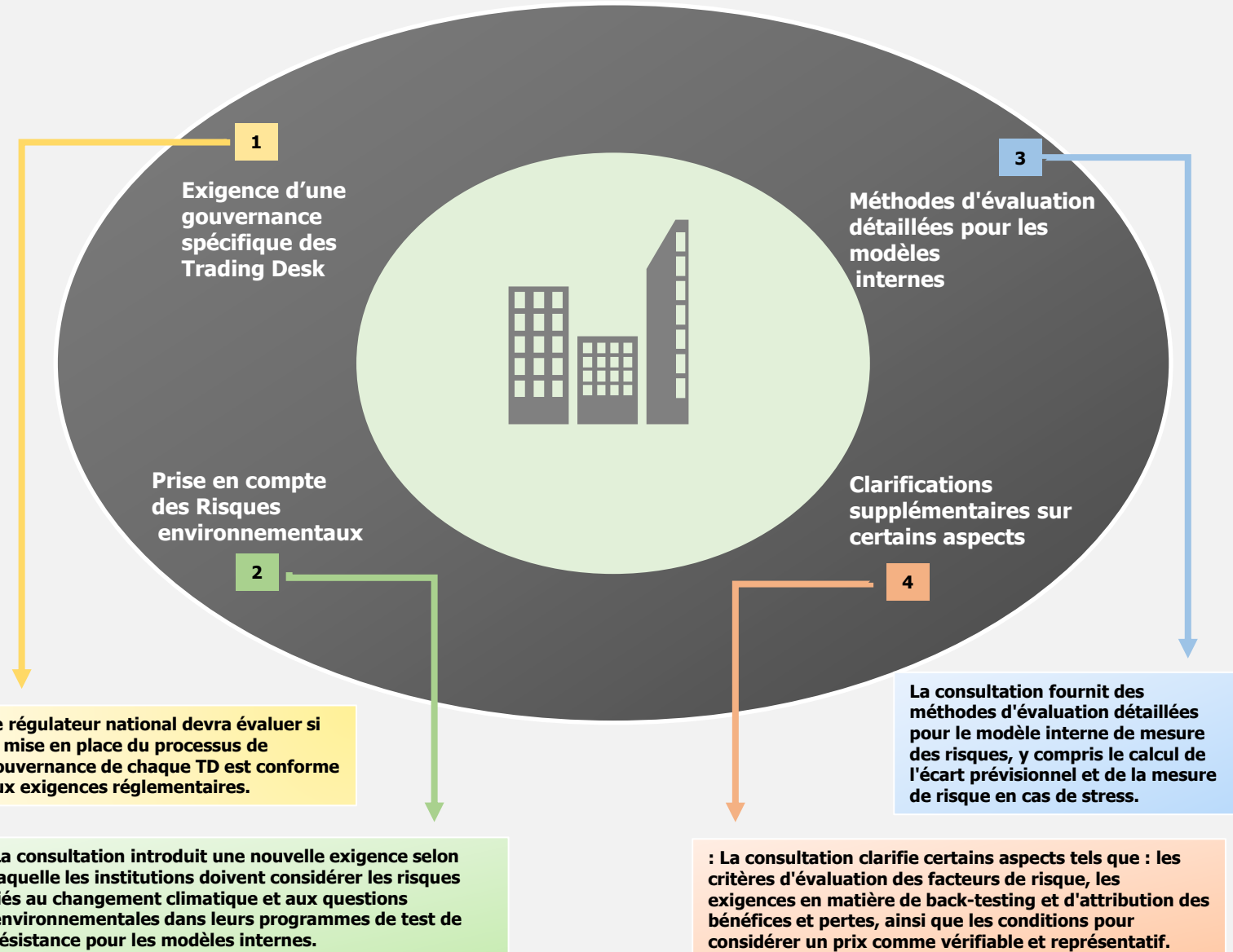
L'ES correspond à une espérance de pertes au-delà d'un quantile extrême de scénarios de chocs (97,5%) sur les facteurs de risque du portefeuille de la banque

(ii) Nouveau cadre d'estimation de risque

L'IRC (Incremental Risk Charge) est remplacé par la DRC (Default Risk Charge) car la VaR ne prend pas en compte le risque de défaut immédiat des contreparties lié aux instruments détenus par les banques dans leur portefeuille de négociation. Dans le cadre du programme FRTB, L'IRC sera remplacé par la charge en risque de défaut (Default Risk Charge ou DRC) qui prendra en compte en plus les activités sur les actions.

Réglementation FRTB : principaux points de la consultation 2023 de l'Autorité Bancaire Européenne

III. Synthèse des 4 points principaux de la consultation 2023 du programme FRTB



Bien que ces nouveautés contribuent à renforcer le cadre réglementaire existant du programme FRTB et assurent une mise en œuvre cohérente et efficace des règles (évolution des pratiques et des risques environnementaux), elles ont tout de mêmes quelques contraintes dont :

- ❑ **Coût: charge en capital** (coûts élevés des tests liés aux facteurs de risque non modélisable qui nécessitent de collecter des données plus complexes et plus rares)
- ❑ **Complexité accrue** : Les nouvelles exigences et méthodes d'évaluation détaillées pour les modèles internes peuvent rendre le processus plus complexe. Les banques devront consacrer des ressources supplémentaires pour mettre en œuvre et gérer ces nouveaux critères, ce qui pourrait augmenter la charge de travail et les coûts associés.
- ❑ **Contraintes de conformité** : Les exigences de gouvernance spécifiques au FRTB, notamment en ce qui concerne l'approbation des bureaux de négociation, peuvent entraîner des contraintes supplémentaires en termes de conformité réglementaire pour les banques. Elles devront mettre en place des processus robustes pour s'assurer que leurs structures et leurs opérations sont en conformité avec les exigences réglementaires.
- ❑ **Évaluation des risques environnementaux** : L'intégration des risques liés au changement climatique et aux questions environnementales dans les programmes de test de résistance pour les modèles internes peut présenter des défis. Il peut être complexe d'identifier et de mesurer précisément ces risques environnementaux, ainsi que d'évaluer leur impact potentiel sur les portefeuilles de négociation des banques.

La version finale de cette consultation sera partagée au courant de cette année par l'ABE.



Contact OMOTE Advisory

Tel : 01 42 93 48 87

E-mail : contact@omote-advisory.com

Website : www.omote-advisory.com